

Édition du "REVEIL DU NORD"
100, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS
11, boulevard Haussmann (7^e)

L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : Roubaix : 9-52
45, rue de la Gare, 45
Tourcoing : 9-85
3, rue Fidèle-Lahoucq

OUTILLAGE NATIONAL

On vient de faire une constatation affligeante. Sur les 38.000 communes qui existent sur le territoire français, 12.000 seulement possèdent un bataillon, une compagnie, une section ou une escouade de sapeurs-pompiers. Et M. le Comte de Blois, sénateur, que cette pénurie de pompiers remplit d'une légitime inquiétude, a demandé à M. le Ministre de l'Intérieur, par la voie de l'« Officiel », si on ne pouvait pas obliger les 26.000 communes sans pompiers à s'en procurer au moins une douzaine.

Par la même voie, M. le Ministre a répondu qu'à son grand regret il était désarmé parce que, dit-il, la loi municipale du 5 avril 1884, article 97, paragraphe 6, incorpore dans les pouvoirs de police des maires « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et celui de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, tels que les incendies, les inondations, les maladies épidémiques ou contagieuses, etc... ».

Et dans ce domaine de la police municipale, le maire fait, comme on dit, son lit comme il veut se coucher et personne ne peut l'obliger à créer une Compagnie de pompier s'il ne le juge pas utile.

Il est certain qu'on ne voit pas très bien l'intérêt qui s'attacherait à rendre obligatoire la présence de pompiers et de pompes dans une localité où il n'y a pas d'eau. Mais ça n'est pas cette considération, qui, à vrai dire, n'est pas sans valeur, qui a empêché 75 communes sur cent d'organiser pour la distribution des secours prévus par la loi municipale, des corps de sapeurs-pompiers. C'est tout simplement la perspective des répercussions budgétaires de cette organisation qui les rend réfractaires.

En effet, le législateur a donné aux communes, contre l'incendie et autres calamités, un caractère d'absolue gratuité et c'est la vieille loi du 11 Primaire, an VII, qui, en déterminant le mode administratif des recettes et dépenses départementales et municipales, a mis à la charge des communes, « les frais de réverbères et lanternes, ceux relatifs aux incendies, ceux de l'enlèvement des ordures et des autres objets de propreté et salubrité ».

S'appuyant sur cette loi, la Cour de Cassation n'a jamais manqué de conserver intact, dans tous ses arrêts, le principe de gratuité, pour les habitants, des services énumérés en 1793. Et c'est assez naturel.

Comment se fait-il que si la plupart des communes qui, dans la mesure de leurs moyens, dépensent volontiers leurs ressources aux frais des réverbères et lanternes, de l'enlèvement des ordures et aux autres objets de propreté, sûreté et salubrité, elles montrent si peu d'enthousiasme pour les braves pompiers. C'est que le législateur de l'Empire an VII n'avait pas prévu les Compagnies d'Assurances !

Devant les textes de loi et devant la jurisprudence de la Cour de Cassation, les maires n'ignorent pas que ce sont leurs budgets qui supporteront tout le poids des dépenses entraînés par la lutte contre l'incendie ; non seulement les pompes et les pompiers, mais l'eau et tout ce qui se rapporte à l'événement. C'est ainsi que la ville de Béziers a été condamnée à payer les vêtements de militaires envoyés pour participer au sauvetage, au cours d'un incendie. C'est ainsi qu'une autre commune a dû payer l'enlèvement des débris d'une maison brûlée sans pouvoir se faire rembourser par la Compagnie d'Assurances !

Et les maires n'ignorent pas non plus que c'est principalement — pour ne pas dire uniquement — à ces dernières que profitera leur organisation de défense contre l'incendie. De telle sorte qu'on arrive à ce résultat absolument paradoxal qu'il est plus avantageux pour une commune de laisser brûler les demeures de ses habitants que de créer des Compagnies de pompiers pour les empêcher !

Pour sortir de ce paradoxe il n'est évidemment qu'un moyen auquel, j'en suis sûr, vous avez déjà pensé : c'est d'enlever les charges que la loi de l'Empire fait peser sur les municipalités et de les transporter sur les bénéficiaires du service auquel elles correspondent, c'est-à-dire les Compagnies d'Assurances.

Or, ce qu'il y a d'admirable c'est que cette solution est logique, qui permettrait de multiplier dans de larges proportions les corps de pompiers, existe — sur le papier du moins.

Les Compagnies d'assurances sont en effet, frappées d'une taxe dont le rendement est monté à un nombre respectable de millions et qui est — en principe — destinée à subventionner les communes pour leurs dépenses de service d'incendie. Malheureusement, il arriva, par suite d'un phénomène sur la nature duquel il vaut mieux ne pas trop insister, que ce fleuve qui, des Compagnies d'assurances, coule dans les caisses de l'Etat, se transforme, lorsqu'il est sorti, en un très mince filet, à peine de quoi mouiller le fond du tiroir d'un receveur municipal. Et l'on voit ainsi une ville qui dépense dans les 25.000 francs par an pour ses pompiers, recevoir royalement une subvention de 375 fr.

On aurait pu, à d'autres temps, ne pas essayer de percer ce mystère et laisser le voile à Robert Houdin recouvrir les coffres impécunieux de la rue de Rivoli. Mais au-

Les Fêtes du Centenaire de la Belgique A VALENCIENNES & ANZIN

Ces manifestations ont été rehaussées par la présence de hautes personnalités belges

Malgré un temps incertain, la seconde journée des Fêtes du Centenaire de la Belgique, a obtenu à Valenciennes, comme à Anzin, un brillant succès et fut rehaussée par la présence des généraux Du Bois, attaché militaire à l'ambassade de Belgique, à Paris ;



A GAUCHE : Les généraux Du Bois, Croquet, MM. Petitjean, député belge et Toucas-Massillon, sous-préfet, saluant les sociétés à Valenciennes. — A DROITE : Le général Du Bois, attaché militaire à l'ambassade de Belgique, à Paris, déposant une gerbe au monument aux morts.

Croquet, commandant la province du Hainaut ; Becker, commandant la première division d'infanterie du 1^{er} corps d'armée, à Lille et le député Petitjean, secrétaire de la Chambre des Députés de la Belgique, représentant le gouvernement belge ; Pirard, consul de Belgique ; Des Rotours et Millot, députés, etc.

Un magnifique cortège se déroula l'après-midi à Anzin, au milieu d'une foule compacte et enthousiaste qui unit dans ses acclamations, son amour pour la France à son admiration pour la vaillante Belgique.

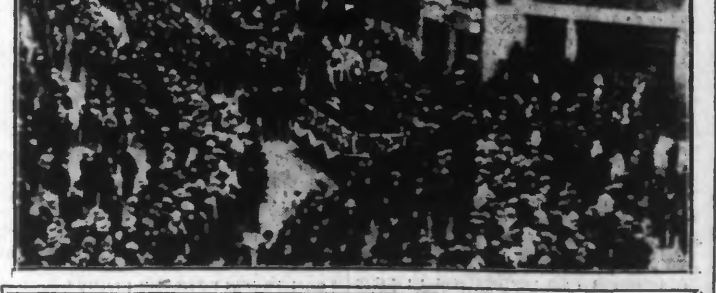
A VALENCIENNES

Hier matin à 11 h., les sociétés des trompettes et de gymnastique d'Anzin, les mutilés et dévoués de Valenciennes ; l'Association des Victimes de guerre du chemin de fer du Nord ; les médailles militaires ; la Mutuelle-retraite des anciens combattants de Raismes ; la Croix-Rouge ; les médaillés du travail de l'Escout-Meuse ; les médaillés du travail de l'arrondissement de Valenciennes ; les anciens sous-officiers de l'arrondissement de Valenciennes ; les membres de la Fraternelle belge, etc., qui avaient répondu à l'appel des anciens combattants belges vinrent se ranger avec leur drapeau sur la place de la Gare, près des fanions des chasseurs à cheval et à pied de Meuse, encadrés par des officiers de ces deux régiments.

A 11 h. 15, les généraux Du Bois, Croquet et Becker, les deux premiers accompagnés de leurs officiers d'ordonnance les majors Rombeux, Bovez et Tabroche, sont venus à la gare par MM. Toucas-Massillon, sous-préfet ; Louis Lardard, consul de Belgique ; le commandant Per-



EN HAUT : Les personnalités au sortir de la clinique des Ulnes à Escout et Meuse ; au premier plan de gauche à droite : MM. Toucas-Massillon, sous-préfet ; les généraux Becker, Dubois, MM. Petitjean, député belge et le général Croquet. — EN BAS : La foule se pressant à la Croix d'Anzin sur le parcours du cortège franco-belge.



EN HAUT : Les personnalités au sortir de la clinique des Ulnes à Escout et Meuse ; au premier plan de gauche à droite : MM. Toucas-Massillon, sous-préfet ; les généraux Becker, Dubois, MM. Petitjean, député belge et le général Croquet. — EN BAS : La foule se pressant à la Croix d'Anzin sur le parcours du cortège franco-belge.

gou, du 43^e R. I., commandant d'armes ; le capitaine Fasquelle, adjoint au commandant de recrutement ; le capitaine Paeron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement ; Pluchart, secrétaire général de la Sous-Préfecture ; Pas, commissaire central ; Delaire, commissaire spécial ; Delays et Silvérand, directeur et ingénieur principal des usines Escout et Meuse ; Mousu, bourgmestre de Nimy ; les aviateurs du 2^e régiment d'aviation belge qui la veille avaient atterri à l'aérodrome de La Briquette ; Malobert, président de l'Association des anciens combattants belges, grand animateur de ces brillantes journées, etc...

Un peloton de gendarmerie commandé par l'adjudant Mercier rend les honneurs et après les présentations d'usage les généraux viennent saluer le fanion du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval.

Les autorités prennent place dans des landaux et le cortège se dirige vers le monument aux morts, escorté par le peloton de gendarmerie. La foule crie : « Vive la Belgique ! ».

Sur la place d'Armes, un orchestre joue « La Brabançonne » et la « Marseillaise », et les sociétés belges se placent devant le kiosque.

Au moment aux morts, une jolie gerbe de fleurs fut déposée sur le socle par l'attaché militaire à l'ambassade de Belgique à Paris, et, après une minute de recueillement les officiers arrivèrent vers midi sur la place d'Armes. Devant l'Hôtel de Ville, pavés aux couleurs françaises et belges, les officiers passent en revue les délégations et sont reçus dans le salon des Abeilles par MM. Millot, député-maire ;

Saint-Quentin et Leboeuf, adjoints ; de nombreux conseillers municipaux et M. Thiroux, secrétaire général de la Mairie.

M. MILLOT se dit heureux de recevoir à la Mairie les personnalités qui y représentent la Belgique, son roi, son armée, son peuple et les organisateurs de cette journée de commémoration nationale. M. Millot salue la noble Belgique et souhaite à ses représentants une cordiale bienvenue.

M. PETITJEAN, représentant le gouvernement belge, est heureux de pouvoir, ce jour, rendre hommage aux anciens combattants belges habitant Valenciennes et sa région, et d'exprimer à la ville de Valenciennes la reconnaissance de la nation belge.

« A Valenciennes, les Belges sont chez eux, dit-il, ils sont traités comme des nationaux... »

M. PETITJEAN lève son verre à Valenciennes, à la France.

M. MOUZIN, bourgmestre de Nimy, s'avance vers M. Millot et évoque émotion lui remet la médaille du Centenaire de l'indépendance de la Belgique, à l'effigie des trois glorieux rois, artisans de son indépendance et de sa grandeur.

De grandes manifestations avaient été organisées dans la cité industrielle et accueillante d'Anzin. Elles obtinrent le plus splendide des succès et se déroulèrent en présence d'une foule considérable.

Vers 15 h., les personnalités françaises et belges, que nous avons déjà citées plus haut, se rendirent à la clinique de la société Escout et Meuse, ils visiteront les remarquables installations modernes de cette cure que nous avons récemment décrite. Ils furent reçus par MM.

LE XXIV^{ME} TOUR DE FRANCE CYCLISTE

La grande épreuve s'est terminée au milieu d'un fol enthousiasme. Ch. Félicier a triomphé pour la huitième fois, au cours de la randonnée et Leducq en est le vainqueur définitif.

Un interview express de Goubert après son arrivée

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
Paris, le 27 juillet. — Elle est morte !... C'est le cri de guerre qui fut furé dans le clan des coureurs, un cri de guerre qui, si nous ne nous abusons, remonte à de nombreuses saisons et dont les auteurs furent les vieilles gloires de la pédale. Ouché rien n'allait plus, quand une course était terminée, gagnée ou perdue on disait : « Elle est morte !... » Cela équivaut à l'expression chez nous d'écrouler du Casino : « Rien ne va plus ! »



EN HAUT : André Leducq, le gagnant de la formidable épreuve. — EN BAS : l'italien Guerra, deuxième du classement général. (Métrisse).



EN HAUT : André Leducq, le gagnant de la formidable épreuve. — EN BAS : l'italien Guerra, deuxième du classement général. (Métrisse).

Elle est morte !... Le XXIV^e Tour de France est entré, il s'est terminé en apothéose comme les précédents du reste.

Comme il était à prévoir, surtout après l'indifférence des routiers dans l'étape des pays, où ils pouvaient encore prétendre inquiéter le « maillet jaune », André Leducq a atteint le but final en conservant la place de leader. Depuis Henri Pélissier, qui enleva l'épreuve aussitôt après-guerre, la France n'avait pu accéder à cette place d'honneur revenant tantôt à un Italien, tantôt à un Luxembourgeois ou à un Belge. Cette fois nous ne sommes pas à la porte et nos vaillants représentants nous offrent non seulement une brillante victoire individuelle, mais encore un succès national, puisque notre team remporte le « Challenge Inter-Nations ».

(Lire la suite en « JOURNÉE SPORTIVE »)

LE CONFLIT des Assurances Sociales

La grève générale du Textile est aujourd'hui un fait accompli à Lille

Le repos du dimanche a donné hier à Lille, son aspect habituel de fête tranquille et les promeneurs ont pu, paisiblement jouir du doux farniente dominical.

Cependant un événement sensationnel donne à cette journée une importance capitale. En ce sens que le mouvement gréviste connaît aujourd'hui un essor nouveau consécutif au vote unanime de la grève générale du Textile.

La parole est maintenant aux chefs des deux parties en présence, aux arbitres de M. le Préfet du Nord, à la recherche d'une solution pratique de nature à éviter l'aggravation du problème économique.

Dans la Métallurgie

La journée de dimanche pour le Syndicat de la Métallurgie était une journée de repos, aucune réunion n'étant prévue.

Le Syndicat de la Métallurgie nous prie cependant de rappeler que le pointage des cartes de grève se fera aujourd'hui aux endroits déjà désignés, de 7 h. 30 à 10 heures.

Nous avons fait part à nos lecteurs que par lettre, le Syndicat de la Métallurgie avait répondu au Syndicat Patronal par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, sollicitant une réunion de « Commission mixte ». Nous sommes en mesure de dire aujourd'hui que le Syndicat Patronal accepte cette entrevue et qu'elle se fera à la Préfecture du Nord, dans la journée d'aujourd'hui.

En outre, de la Bourse du Travail on nous communique que tous les délégués de tous les syndicats appartenant à la Bourse du Travail (C. G. T.) sont prêts à se réunir lundi, à 15 heures, rue Léon Gambetta.

D'autre part pour le Syndicat de la Métallurgie, réunion mardi 29 juillet, à 10 heures du matin.

Une Assemblée générale du Syndicat libre de la Métallurgie

Samedi 30 juillet, à 16 h. 30, s'est tenue, 20, rue Saint-Sauveur, l'assemblée générale du Syndicat Libre de la Métallurgie.

(Lire la suite en DEUXIÈME PAGE)

Le grand Concours annuel des Pêcheurs du Nord

Il eut lieu hier à MERVILLE

Le grand concours annuel de pêche à la ligne organisé par la Société « La Médaille » de Merville, sous les auspices de la Municipalité de cette ville, de la Fédération régionale et du Syndicat des pêcheurs du Nord, s'est déroulé durant toute la journée d'hier



A GAUCHE : Une cantinière ravitaillant les concurrents. — A DROITE : Trois vainqueurs du concours. EN HAUT : un médaillé : M. G. Decroix, de Roubaix, qui a remporté le premier prix de la plus lourde pêche. — EN BAS : MM. Emile Delacherie et Ernest Valentin, de La Gorgue, qui ont enlevé les coupes du Syndicat des Pêcheurs de Lille.

sur la Bourre et la Lys et a été suivi par environ 500 pêcheurs qui, dès 9 h., envahirent les bords de la gare en attendant le pittoresque défilé et la revue que devait passer M. Albert Outille, maire de Merville, accompagné de MM. Julien Charlet, adjoint au maire, président du concours ; Désiré Westlyneck, président de la Médaille ; Louis Blanquart, Girard Delaire, conseillers municipaux ; les frères Bart, Louis Ceugnart, Paul Rollin, Volquemen, garde mobile de l'Administration des Eaux et Forêts, etc. Faut-il dire que le concours de Merville de

malgré le concours apporté par la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui, hier, pour la première fois, avait « chauffé » des trains spéciaux pour les pêcheurs avec 50 % de réduction, malgré toutes ces bonnes volontés, le concours de pêche de Merville eut, hier, moins de succès que celui des années antérieures, puisqu'on comptait 900 concurrents en 1929, 1.000 en 1928, un chiffre supérieur encore au cours des années précédentes.

(Lire la suite en DEUXIÈME PAGE)

Le Président du Conseil a présidé la Fête du Travail à Nancy

M. Tardieu présida également d'autres cérémonies et prononça un grand discours

Ainsi que nous l'avons dit hier, M. Tardieu, président du Conseil, est arrivé à Nancy samedi soir. Dimanche, le président du Conseil et ses collègues du gouvernement, accompagnés du maréchal Lyautey et de MM. Magre, préfet ; Malva, maire de Nancy ; le général Mittelhauser, commandant le 1^{er} corps ; des sénateurs et députés de Meurthe-et-Moselle, quitté à 9 heures la préfecture. Le 2^e d'infanterie rend les honneurs. La population salue et acclame frénétiquement le président du Conseil qui a pris place dans une voiture découverte. Une escadrille d'avions survole le cortège. Celui-ci arrive à 9 h. à la salle Poirel, où a lieu la fête du travail.

Le discours de M. Tardieu

M. Tardieu prononce son discours à la Société des Industriels de l'Est, à Nancy. Après avoir apporté le reconnaissant hommage du gouvernement à cette fête du travail, le président du Conseil déclare : « Travailleur individuel ou travailleur manuel, Travailleur de champs ou de l'usine, de la boutique ou du bureau, ouvrier du musée ou de la pensée. Nous sommes de même race et nous nous comprenons. Entre cinquante et six millions d'habitants, on a créé un bureau international du Travail. Serions-nous incapables, au sein d'une même nation, de concevoir et de réaliser l'unité du travail français ? Voilà le problème de demain. L'Etat, les patrons, les travailleurs, doivent être les artisans

Expérience, entente et collaboration

Le rêve fut celui d'un homme de forte imagination et d'ardente pensée : Karl Marx. Mais les temps sont changés. Maintenons le progrès doit être fait d'expérience, d'entente et de collaboration. L'Etat, les patrons, les travailleurs, doivent être les artisans.

(Lire la suite en CINQUIÈME PAGE)

LE TREMBLEMENT DE TERRE DANS LA REGION DE NAPLES



Plus de 2.500 cadavres ont été relevés dans les provinces italiennes dévastées par le tremblement de terre. La ville de Melitani en particulier a été très atteinte. On voit ici les soldats italiens portant secours aux petits enfants blessés trouvés dans les ruines. (W.W. Ph.)

Le roi a visité Rappola, Barile, Rionero, Invulvere et Aiello. A Cerenza, le souverain, accompagné de l'archevêque, a visité l'église, où il a remarqué les dommages causés à la voûte et aux chapelles. Il a visité ensuite Gerace et Macchio. Partout, il a été vivement acclamé. A Venosa, les habitants des communes limitrophes attendent le souverain, à qui ils ont fait une manifestation chaleureuse.

Cette manifestation s'est renouvelée à Melitani où le roi a été très reçu par cette région. Après sa visite, le souverain s'est rendu au stade des sports, où il a parlé aux blessés, abrités sous deux grandes tentes. L'après-midi, le roi a visité Castellaneta, Accadia, Anzano, où il a été l'objet de manifestations de sympathie.

A Villanova, une fillette de quatre ans a

(Lire la suite en CINQUIÈME PAGE)